

DECISION N° 43/23 /MINESEC DU 01 FEV 2023
portant nomination de responsables à titre intérimaire dans les services
déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu la Constitution ;
Vu le décret n°2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement modifié et complété par le décret n°2018/190 du 02 mars 2018 ;
Vu le décret n°2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires ;
Vu le décret n°2018/191 du 02 mars 2018 portant réaménagement du Gouvernement, modifié et complété par le décret n°2019/002 du 04 janvier 2019 ;
Considérant les nécessités de service.

DECIDE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature de la présente décision, nommés à titre intérimaire aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'ADAMAOUA
DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO BANYO

CES BILINGUE DE HORE TARAM-FOULBE

Econome par intérim : Monsieur **GAMSAM Jean Daniel**, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule **779 397-M**, précédemment en service au Lycée de Ngaouyanga, poste vacant.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE
DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEFOU-ET-AFAMBA

CES BILINGUE D'AWAE

Econome par intérim : Monsieur **NOUDJOU DINGUES Stéphane**, Cadre Contractuel d'Administration, matricule **734 634-M**, précédemment en service au Lycée Bilingue d'Awae, en remplacement de Monsieur **FOLEFOC ASUNG Cletus**.



DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MFOUNDI

CES DE TSINGA VILLAGE

Econome par intérim : Madame ABENA née SILKE Pauline II, Institutrice d'Enseignement Technique, matricule 515 414-F, précédemment en service au CETIC de Ngoa- Ekelle, en remplacement de Madame MBAMBA Henriette Sylvania.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NYONG-ET-KELLE

CES DE LINDOI

Econome par intérim : Monsieur NTAMACK Paul Junior, Instituteur de l'Enseignement Technique, matricule I-083 953, précédemment en service au CETIC de Bot Makak, en remplacement de Monsieur NTEP II Jean Emmanuel.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU DIAMARE

CES DE GUINLAYE

Econome par intérim : Monsieur MOHAMADOU YOUSOUF, Professeur des Collèges d'Enseignement Secondaire Général, matricule J-084 148, précédemment en service dans le même établissement, en remplacement de Monsieur BOUBA LEPEKE, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO-DANAY

CES BILINGUE DE LARA-WARSAYE


Econome par intérim : Madame WAIDERE Dorothe Angeline Epse BINGUELLA, Instituteur de l'Enseignement Général, matricule 637 868-I, précédemment en service à l'ENIEG de Yagoua, poste vacant.

Article 2.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser six (06) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 3.- Les Chefs d'Etablissement concernés, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'application de la présente décision qui sera enregistrée et publiée partout où besoin sera./-

Yaoundé, le 01 FEV 2023

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,


Le Ministre
The Minister
NALOVA LYONGA, Ph.D.

AMPLIATIONS

- MINESEC/CAB
- SEESN
- SG/DRH/DDES CONCERNÉES
- SDACL/INTÉRESSÉS
- ARCHIVES/CHRONO